

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (en application du Décret n° 95-635 du 6 mai 1995)

Exercice 2007

Eau Potable

I – Indicateurs

A – La Production

La commune utilise pour sa production d'eau potable divers points de prélèvements

1) Localisation des points de prélèvements :

Sources :

- Gauche Baisse (ban de Saint Hippolyte) (1)
- Grottenwasser (ban de la Vancelle) (2)
- Chalmont (ban de Lièpvre) (3)

b) Forages :

Forage de Châtenois-Scherwiller à partir de la nappe phréatique.

Ces différents points de prélèvements sont retracés sur la carte jointe en annexe n°1.

2) Nature des ressources utilisées :

Il s'agit uniquement de production d'eau potable.

3) Volumes produits :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>
- Gauche Baisse (Estary)	25 773 m3	33 304 m3
- Grottenwasser (La Vancelle)	26 935 m3	38 682 m3
- Chalmont (La Vaurière)	46 356 m3	39 330 m3
Production propre :	99 064 m3	111 316 m3
- Châtenois-Scherwiller	133 564 m3	123 644 m3
Total prélevé :	232 628 m3	234 960 m3

Il convient de noter que la production propre est en augmentation (12,36 %) par rapport à 2006. Les pompages effectués sur la nappe phréatique à partir de la station de Scherwiller, eux, par contre, sont en baisse par rapport à 2006 (8,02 %). Cela confirme la tendance amorcée

en 2006 suite à l'élimination d'un certain nombre de fuites mises à jour lors des travaux de rénovation des rues réalisés en 2006 et 2007.

Il faut cependant noter que les volumes mesurés à la station de val de Villé soit 123 644 m³ sont toujours supérieurs à ceux mesurés à la sortie à Bois-l'Abbesse qui sont de 120 317 m³, soit une différence anormale de 3 327 m³.

Cette différence est légèrement inférieure à celle constatée l'année précédente qui était de 3 655 m³. Elle est en baisse de 8,97 %, ce qui n'est pas illogique compte tenu de la baisse du volume des pompages effectués en 2007 par rapport à 2006. Le SDEA consulté sur ce problème nous informe qu'il s'agit très probablement d'un problème de précision des index relevés sur les compteurs. Il existe à ce niveau une tolérance de 5 %.

B – La Distribution et la consommation :

1) Le Réseau

La longueur du réseau géré par la Commune est de 21,329 Km

Il est détaillé comme suit :

<u>Lieu :</u>	<u>Longueur :</u>	<u>Année de construction</u>
- village	2,149 km	1931
- liaison réservoir Frankembourg	3,100 km	1966
- village	3,663 km	1971
- lotissement du Frankembourg	0,615 km	1974
- liaison réservoir-station de pompage	4,746 km	1984
- Grands Jardins	0,390 km	1990
- Grands Jardins	0,370 km	1993
- Musloch	0,090 km	1993-94
- Rue du Hoimbach	0,015 km	1995
- Zone d'habitation de (devant Chalmont)	0,490 km	1997
- Grands Jardins	0,315 km	1998
- Côté Nord de la salle Polyvalente	0,055 km	1998
- rue Clemenceau (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche)	1,205 km	2001
- Chalet SPL Frarupt	0,300 km	2002
- Zone industrielle	0,210 km	2002
- Rue Saint Antoine	0,438 km	2003
- Faubourg de Sélestat	0,205 km	2003
- rue Clemenceau 3 ^{ème} tranche	0,643 km	2005
- rue du Hoimbach	1,082 km	2006
- Vieille Fontaine et Grand' rue	<u>1,248 km</u>	2006
Total :	21,329 km	

L'ancienneté du réseau est la suivante :

- 10,08 % soit 2,149 km ont plus de 45 ans
- 14,53 % soit 3,100 km ont entre 35 et 45 ans
- 20,06 % soit 4,278 km ont entre 25 et 35 ans
- 22,25 % soit 4,746 km ont entre 15 et 25 ans
- 33,08 % soit 7,056 km ont moins de 15 ans

Les importants travaux de renouvellement du réseau entamés depuis 2001 dans le cadre de la rénovation des rues du village ont entraîné un rajeunissement du réseau. La tendance qui allait dans le sens d'un vieillissement du réseau a été inversée. Ainsi, si maintenant plus du tiers du réseau a toujours une existence inférieure à 15 ans en comparaison avec 1998, nous notons que les 33,14 % du réseau qui avaient plus de 45 ans sont descendus à 10,08 %. De même, les

32,16 % avait entre 25 et 35 ans sont descendus à 20,06 %. Par contre, les 2,92 % qui avaient entre 15 et 25 ans sont passés à 22, 25 %.

2) Les réservoirs

Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites. En 2007, ils étaient les suivants : (voir localisation sur annexe n°1)

<u>Désignation :</u>		<u>Volumes stockés :</u>
- Estary		200 m3
- La Vancelle	300 m3	
- Chalmont		240 m3
- Bois l'abbesse		<u>300 m3</u>
	Total	1 040 m3

3) La Consommation :

	<u>2006</u>	<u>2007</u>
- Nombre d'habitants :	1650	1650
- Nombre de branchements domestiques :	652	656
- Consommation domestique :	74 298 m3	68 577 m3
- Nombre de branchements industriels :	6	6
- Consommation industrielle :	127 333 m3	111 379 m 3

Nous constatons une baisse constante de la consommation domestique qui est passée de 77 093 m3 en 2005 à 74 298 m3 en 2006 et 68 577 m3 en 2007. La même tendance est relevée au niveau de la consommation industrielle qui est passée de 129 498 m3 en 2005 à 127 333 m3 en 2006 et 111 379 m3 en 2007. Ceci pourrait s'expliquer par un souci d'économies qui animerait aussi bien les particuliers que les industriels.

4) Achats d'eau

Les volumes d'eau achetés de 1995 à 2007 sont retracés dans le tableau ci-dessous qui reprend les coûts en Euros.

Année	Prix du m3 (T.T.C.)	Volume	Coût
1995	0,18 €	90 133 m3	15 801,79 €
1996	0,19 €	81 716 m3	15 571,90 €
1997	0,20 €	111 388 m3	21 856,23 €
1998	0,19 €	99 518 m3	18 566,78 €
1999	0,19 €	73 073 m3	13 985,60 €
2000	0,21 €	64 599 m3	13 402,71 €
2001	0,26 €	71 992 m 3	18 987,89 €
2002	0,28 €	88 628 m3	25 245,69 €
2003	0,26 €	119 469 m3	31 509,95 €
2004	0,32 €	149 865 m3	47 432,27 €
2005	0,45 €	152 511 m3	69 186,62 €
2006	0,45 €	133 564 m3	60 592,31 €
2007	0,44 €	123 851 m3	54 852,24 €

La baisse des volumes d'achats d'eau amorcée en 2006 s'est confirmée en 2007 (-7,84 %). Cela peut s'expliquer par la rénovation du réseau qui a engendré une production propre en augmentation (+ 12,36 % -cf. page 1 du rapport)

Au niveau des tarifs, il est à noter que de 2003 à 2005, le prix du m³ a été augmenté de 0,19 € soit 73,07 %. En 2006, le tarif est resté stable. Conséquence de cette augmentation : le prix de l'eau achetée a plus que doublé entre 2003 et 2005 alors que le volume correspondant n'a augmenté que de 27,65 %. Toutefois, depuis 2005, ce tarif s'est stabilisé.

5) Pertes sur la distribution :

	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>
- Volumes produits :	110 452 m ³	99 064 m ³	111 316 m ³
- Volumes achetés :	152 511 m ³	133 564 m ³	123 644 m ³
- Volume distribué :	206 591 m ³	201 631 m ³	205 608 m ³
- Pertes :	56 372 m ³ (21,43 %)	30 997 m ³ (13,32 %)	29 352 m ³ (12,49 %)

Entre 2004 et 2005, le pourcentage des pertes par rapport au total des volumes produits ajoutés aux volumes achetés est en très légère augmentation, bien qu'en volume celles-ci soient en progression de plus de 7000 m³. Quand on sait que de 1995 à 2000 les pertes représentaient à peu près 30 % des volumes précités, on constate que le gain réalisé est appréciable. L'année 2006 vient confirmer et amplifier cette évolution. C'est la première fois que nous descendons sous les 15 % de pertes. La rénovation du réseau concomitante à la rénovation de la voirie explique certainement pour une part importante cette amélioration. La tendance précitée se poursuit en 2007 avec des pertes se chiffrant à 12,49 %. Les travaux de rénovation des réseaux en cours en 2008 (rue de la Gare et route de Rombach ainsi que ceux envisagés pour 2009 (Route de la Vancelle) devraient encore nous permettre d'améliorer ce taux.

C) Qualité de l'eau distribuée (décret n° 94-841 du 26/09/94)

1) Mesures de prévention pour la qualité de la production.

Périmètre de protection :

L'Arrêté préfectoral n° 47285 du 10 août 1976 (articles 4 et 5) a instauré la mise en place de périmètres de protection rapprochée des points de captage d'eau potable. Par délibération du 13 octobre 2006 (point n°100/2006 – voir annexe n° 2) le Conseil Municipal décide de confier à l'O.N.F. la maîtrise d'œuvre de l'étude technique en vue de la mise en place effective du périmètre de protection rapprochée auprès du captage « Gauche Baisse » sur le ban de la commune de Saint Hippolyte. L'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux aux budgets 2007 et 2008 marque la concrétisation de la volonté des élus de mener à terme cette opération. 2008 devrait voir l'achèvement du périmètre précité. Il conviendra ensuite d'entreprendre l'étude et la réalisation des périmètres de protection des autres captages communaux.

2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée :

La mise en application du décret du 3 janvier 1989 (normes européennes sur la qualité de l'eau) a eu pour conséquence la création d'un nouveau programme d'analyse élaboré par la D.D.A.S.S. et mis à jour le 14 octobre 2003. Ce programme est toujours en vigueur en 2007 (annexe n° 3). Les analyses réalisées figurent sur le document récapitulatif joint en annexe n° 4) elles sont également consultables sur le site internet www.alsace.sante.gouv.fr. Ce document a été porté à la connaissance du consommateur à l'appui de la dernière facture d'eau de l'année.

A – Prix de l'eau

1) Tarification unique :

- consommation réelle.

Fixation et révision :

- annuellement, par décision du Conseil Municipal

2) Prix de base au mètre cube (au 01/01/ 2007)

- prix hors taxes :	1,280 €	(1,280 € en 2006)
- redevance antipollution	<u>0,561 €</u>	(Agence de l'eau) (0,46 € en 2006)
Prix total au m3 :	1,841 €	(1,748 € en 2006)

3) Présentation comparative d'une facture au 01/01/2006 et au 01/01/2007 :

(voir annexe n° 5)

Les conditions d'établissement des factures d'eau et d'assainissement ont été précisées par un arrêté ministériel du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution d'eau et de collecte et de traitement des eaux usées (J.O. du 23 juillet 1996). Cet arrêté précise le contenu et la présentation de la facture ainsi que ses modalités d'établissement, en vue d'assurer au consommateur une information claire et détaillée. Ainsi, la facture doit comprendre notamment **trois rubriques distinctes** relatives respectivement à la distribution de l'eau, à la collecte et au traitement des eaux usées et aux prélèvements des organismes publics. Chacune de ces rubriques doit ensuite être détaillée et faire apparaître, pour les deux premières, la part liée à la consommation d'eau et, le cas échéant, le montant de l'abonnement. La facture doit également faire apparaître, s'il y a lieu, la part du montant des rubriques eau et collecte et traitement des eaux usées revenant respectivement à l'entreprise gestionnaire du service, à la collectivité locale, ou à l'établissement public de coopération intercommunale.

B- Les autres indicateurs financiers

1) Autres recettes d'exploitation :

Vente aux autres collectivités : néant en 2007

2) La dette au 01/01/2007 :

La dette du service est éteinte en totalité.

3) Travaux réalisés en 2007 :

remplacement conduite eau rue de la Vieille fontaine et Grand'rue : 109 706,89 €

4) Autofinancement et capacité d'emprunt :

a) Autofinancement :

L'autofinancement se compose de deux volets. Les amortissements qui serviront au financement du remplacement futur des investissements en place et les provisions pour

risques d'une part et l'excédent d'exploitation devant servir à financer les investissements du budget N + 1 d'autre part.

L'autofinancement dégagé de 2002 à 2007 se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Amortissements et provisions</u>	<u>autofinancement complémentaire</u>
2002	40 623,49 €	110 473,37 €
2003	41 346,03 €	131 397,41 €
2004	44 129,42 €	370 986,82 €
2005	46 143,33 €	316 660,06 €
2006	49 732,87 €	177 774,28 €
2007	52 165,35 €	0 €

Commentaire :

Les amortissements de 2002 à 2007 marquent une progression régulière. L'autofinancement ne fait plus l'objet d'une budgétisation. Il figure au budget primitif à titre prévisionnel, et se trouve englobé, en fin d'exercice, dans l'excédent reporté qui est affecté globalement (budget eau + budget assainissement) en tant que financement de la section d'investissement de l'année suivante. On constate une forte hausse de ce mode de financement de nos investissements de 2002 à 2004. En 2005 il apparaît une légère baisse de l'autofinancement complémentaire qui s'est confirmée en 2006. La baisse constatée en 2006 peut s'expliquer en partie par la prise en charge, à hauteur de 70 000 €, par le budget annexe des frais de traitement des eaux usées réalisé par la société VEOLIA en sa qualité de « fermier » du SYMTESE de Sélestat. En 2007, aucun autofinancement complémentaire n'a pu être dégagé. L'exercice comptable s'est même soldé par un déficit de 17 965,78 € du fait de la prise en charge par le budget annexe eau-assainissement de la part « traitement » par la station de Sélestat des eaux usées rejetées par le réseau qui s'est élevée à environ 140 000 €. De même, l'admission en « non-valeur » de créances irrécouvrables pour un montant de 5044,00 € et la facturation par le Syndicat des eaux de Châtenois-Scherwiller d'un trimestre d'achat d'eau se rapportant à 2006 pour un montant de 15 000 € expliquent ce résultat négatif. Il convient également de prendre en compte la diminution de la consommation, aussi bien celle des particuliers que des industriels. Les élus devront se pencher très rapidement sur le problème de la mise à la charge progressive de l'utilisateur de la redevance de traitement payée à VEOLIA afin de rétablir au plus vite nos capacités d'autofinancement.

b) Capacité d'emprunt :

Les derniers emprunts étant remboursés depuis plusieurs années, notre capacité d'emprunter est reconstituée à son maximum et devrait nous permettre, en cas de nécessité, de faire face aux besoins de financement qui pourraient apparaître sans recourir, de façon excessive, à l'autofinancement et donc ne pas peser sur le prix de l'eau facturé au consommateur.

5) Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs :

Exercice 2008 :

- renouvellement conduite AEP Route de Rombach et rue de la gare : 526 500,00 €
- périmètres de protection des captages d'eau potable : 150 000,00 €

Exercices ultérieurs :

Exercice 2009 :

- renouvellement conduite AEP rue de la Vancelle (programme non chiffré à ce jour)

Assainissement

I Indicateurs techniques

- Nombre d'habitations disposant d'un système d'assainissement non collectif : 44

- Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel :

Une étude de zonage a été réalisée dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif mis en place et approuvé en 2005 par le Conseil Municipal. Dans le cadre de cette étude, des essais à la tarière ont été réalisés sur le territoire de la commune pour déterminer l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif. Toutefois, une étude à la parcelle sera nécessaire lors d'une construction ou d'une réhabilitation en zone d'assainissement non collectif afin de définir la filière la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain et au projet. Le dossier du zonage a été soumis à enquête publique.

- Justification du choix de l'assainissement individuel :
 - coût engendré par l'éloignement du réseau existant
 - difficultés techniques de réalisation

II Indicateurs financiers

A - Prix de l'assainissement :

1) Tarification.

- Tarification unique pour les habitations raccordables, les non raccordables s'acquittent d'un forfait de 40 € pour 4 ans.

- Fixation et révision : Annuellement sur décision du Conseil Municipal.

2) Eléments relatifs au prix du mètre cube :

- prix au 01/01/2007 : 0,50 € (facturation proportionnelle au volume d'eau consommée) pour mémoire, le tarif était de 0,50 € en 2006.

3) Présentation comparative d'une facture au 01/01/2006 et au 01/01/2007

Voir annexe n° 6

B - Autres indicateurs financiers :

1) Autres recettes d'exploitation.

- Droits de branchement (tarif 2007 : voir annexe n° 7)

2) Dette au 01/01/2007 :

La dette du service est éteinte en totalité. Cela devrait permettre, en cas de besoin, de recourir à l'emprunt sans grever excessivement la redevance d'assainissement.

3) Autofinancement et capacité d'emprunt.

Autofinancement :

- Compris dans l'autofinancement du budget Eau (voir pages 5 et 6)

Capacité d'emprunt :

- même remarque que pour le budget Eau

4) Travaux réalisés en 2007:

Néant

5) Travaux envisagés et programmés pour les exercices ultérieurs :

Exercice 2008 :

- Travaux d'assainissements communaux et intercommunaux : 150 000,00 €

Exercices ultérieurs :

Exercice 2009 ou suivants:

- Travaux d'assainissements communaux et intercommunaux Bois-l'Abbesse et zone industrielle ?